

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 14 Février 2017 à 20h**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 31/01/2017

Date de la publication : 31/01/2017

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 20/02/2017

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. LAALEJ Saad – M. DEMOL Frédéric – Mme FROGER Pierrette – M. MILLET Serge

**ABSENTS** : Mme BLAIRE Martine

**SECRETAIRE** : M. DEMOL Frédéric

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un projet d'éclairage public au lieu-dit « Le Téhel » avec la commune voisine de Saint-Symphorien.

Ce point portera le n° 9 de l'ordre du jour.

- Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur un devis présenté par l'entreprise « MAC » concernant l'achat de mobilier pour l'espace jeune.

Ce point portera le n°10 de l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTÉ l'ajout des deux points énoncés ci-dessus à l'ordre du jour.**

## **1. DEVIS DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise « Cardiac Science » était passée le mercredi 23 novembre 2016 afin de vérifier le fonctionnement du défibrillateur de la commune. À cette occasion, les électrodes avaient été changées, mais la batterie du défibrillateur était aussi en fin de vie et le changement doit donc se faire rapidement.

En plus du devis de « Cardiac Science » effectué lors de la maintenance, trois devis d'entreprises agréées pouvant fournir cette batterie sont proposés (le contrat de maintenance avec « Cardiac Science » sera toujours valable) :

<i>Cardiac Science</i>	<i>France Neir</i>	<i>Dumont Sécurité</i>	<i>Securimed</i>
Pile lithium Intellisens jaune pour powerheart G3 : 376€ HT	Batterie lithium pour défibrillateur AED G3 : 376 € HT	Pile lithium DA Powerheart G3 (garantie 4 ans) : 416.01 € HT	Batterie lithium jaune pour défibrillateur G3 : 419 € HT
Frais de port : 10€ HT	Frais d'emballage et de port : 14.90 € HT	Frais de port : 20 € HT	Garantie totale satisfaction (60 jours) : 2.90 € HT
TVA : 77.20 €	TVA : 78.18 €	TVA : 87.20 €	TVA : 84.38 €
<b>TOTAL : 463.20 € TTC</b>	<b>TOTAL : 469.08 € TTC</b>	<b>TOTAL : 523.21 € TTC</b>	<b>TOTAL : 506.28 € TTC</b>

Les conseillers municipaux soulèvent toutefois le fait que pour la prochaine fois, il serait bon de contacter la Communauté de Communes Bretagne Romantique afin de mutualiser l'acquisition de batteries et autres pièces de défibrillateur, afin de pouvoir avoir un tarif préférentiel.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de valider le devis de « Cardiac Science »,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 463.20 € TTC tel que présenté ci-dessus.**

## **2. CONTRAT DE TRAVAIL DE M<sup>me</sup> SOREL**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat à durée déterminée de M<sup>me</sup> SOREL était valable pour une durée de 3 ans, à compter du 10 février 2014. Celui-ci a donc expiré le 9 février dernier. Il convient donc de décider de sa reconduction ou non.

Le CDD peut être renouvelé de deux façons :

- un CDD de 3 ans (comme celui de 2014 à 2017),
- un CDD d'1 an, renouvelable 2 fois.

Au terme de ces 3 ans, le renouvellement en CDD ne sera plus possible (la limite des 6 ans sera atteinte). À ce moment-là, une transformation en CDI pourra être proposée.

De plus, Monsieur le Maire explique qu'étant donné que la mairie et la salle communale ont augmenté en termes de taille, il convient de réfléchir à la mise à jour du planning horaire, de la fiche de poste, et de la répartition des tâches à effectuer de M<sup>me</sup> SOREL. Cela sera fait lors d'une réunion regroupant Monsieur le Maire et Jacqueline VILANON le lundi 20 février.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE le renouvellement du contrat de Madame SOREL Lénéig de la manière suivante : Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 10 février 2017 renouvelable deux fois.**

Il conviendra de mettre le renouvellement de ce contrat à l'ordre du jour du mois de décembre 2017.

## **3. INSTALLATION D'UN SECHE-MAIN DANS LES TOILETTES**

L'installation d'un sèche-main électrique dans les toilettes a été prévue par l'entreprise « Lustrelec », qui a mis en place le système électrique permettant d'installer cet appareil. Toutefois, il convient de décider s'il est utile d'installer un sèche-main électrique, ou bien s'il est suffisant de mettre en place un distributeur de papier essuie-main.

Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur cette question lors de cette séance ; des devis concernant les tarifs d'un sèche-main électrique vont être demandés puis proposés lors d'une séance ultérieure.

## **4. DEVIS POUR ISOLATION GRENIER**

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise « ECO SAIN HABITAT 35 » (La Mézière) qui se présente comme suit :

### **Panneau TRIO chanvre coton lin, épaisseur 200mm**

(Pour 11 palettes de 8 paquets de 2.25m²)

Quantité : 198 m²

Prix unitaire HT : 14.82 €

**Total HT : 2 934.36 €**

Frais de port : 100 €

Taxes : 606.87 €

**TOTAL TTC : 3 641.23 €**

Il conviendra d'ajouter à cela environ 600 € HT (panneaux osb, ép.18, 2 500 x 1 250).

Cela sera un investissement à prévoir au budget 2017.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DONNE un accord de principe sur l'achat de ce type de matériaux, mais souhaite que lui soit proposés d'autres devis afin de statuer sur ce point lors d'une séance ultérieure.**

### **5. REMBOURSEMENT FRAIS FREDERIC DEMOL**

En Décembre 2016, Frédéric DEMOL, Conseiller Municipal, a fait l'acquisition d'un Extender Wi-Fi pour l'espace jeune de la commune. La facture de l'entreprise « Orange » s'élève à **75.65 € TTC**. Il convient de procéder à son remboursement.

Il faudra tout de même voir avec l'électricien pour activer les prises réseaux, ou avec le service informatique de la Communauté de Communes.

**Après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention), le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de Monsieur DEMOL Frédéric, pour un montant de 75.65 € TTC.**

### **6. REMBOURSEMENT FRAIS XAVIER NICOLAS**

En Novembre 2016, Monsieur Xavier NICOLAS, architecte du marché public de réhabilitation de la mairie, a fait l'acquisition d'un tableau d'affichage extérieur magnétique pour la mairie. La facture de l'entreprise « Rouxel » de Rennes s'élève à **226.80 € TTC**. Il convient de procéder à son remboursement.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement de Monsieur NICOLAS Xavier, pour un montant de 226.80 € TTC.**

### **7. BITUME LAUNAY BREUIL**

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux seront à prévoir, en investissement, au budget 2017.

Deux devis sont présentés par la Communauté de Commune de Bretagne romantique concernant l'aménagement de l'allée piétonne et parking « Rue du Breil Marin » et « Rue du Lin et du Chanvre » pour les montants respectifs de 2 295 € HT (soit 2 754 € TTC) et 2 065 € HT (soit 2 478 € TTC).

Les membres du Conseil Municipal souhaiteraient que ces deux devis soient regroupés sur un seul devis, et les mesures doivent être plus précises.

Un devis plus exact sera donc demandé à la Communauté de Communes et sera étudié lors d'une séance ultérieure.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DONNE un accord de principe sur les travaux proposés par la Communauté de Communes Bretagne Romantique, mais attend qu'un devis plus exact soit effectué pour pouvoir statuer sur ce point lors d'une séance ultérieure.**

## **8. AMENAGEMENT ATELIER COMMUNAL**

Monsieur le Maire explique que pour aménager le nouvel atelier communal, il est nécessaire de procéder à l'achat d'une échelle de meunier.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'une échelle de meunier afin d'aménager l'atelier communal.**

## **9. ECLAIRAGE AU LIEU-DIT « LE TEHEL »**

Monsieur le Maire explique avoir rencontré, le lundi 6 février, le Maire de la commune voisine de Saint Symphorien, pour discuter de l'éclairage public.

Cette commune dépend du SDE35, tout comme Saint Brieuc des Iffs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Grâce à des aides européennes très intéressantes, la commune de Saint Symphorien entreprend un changement de toutes les ampoules de l'éclairage public de la commune et nous propose de bénéficier nous aussi de ces aides (financement à 80%) pour les lampadaires au lieu-dit « Le Téhel » dont les deux communes partagent les frais de consommation.

Le devis se présente comme suit :

COMATELEC	PHILIPS	ECLATEC
Modèle : Falco Puissance : 57 w Quantité : 4 Prix unitaire HT : 398 € Plue value RAL : 35 €	Modèle : Iridium 3 Puissance : 55 w Quantité : 4 Prix unitaire HT : 360 €	Modèle : Murena Puissance : 51 w Quantité : 4 Prix unitaire HT : 450 €
<b>TOTAL : 1 732 € HT</b>	<b>TOTAL : 1 440 € HT</b>	<b>TOTAL : 1 800 € HT</b>

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de valider le devis de « COMATELEC »**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 1 732 € HT tel que présenté ci-dessus.**

## **10. DEVIS MOBILIER ESPACE JEUNE**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'Iris (animatrice de l'AFEL), en accord avec les élus, a proposé au Conseil Municipal des Jeunes de choisir le mobilier afin d'aménager leur « espace jeunes ».

Les jeunes ont choisi d'acheter 12 chaises et 3 tables. Le devis correspondant à ce choix se présente comme suit :

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT
<b>Chaise M 3113 « ZOOM »</b> - Appui sur table, empilables - Tube diamètre 25mm, épaisseur 1.5mm, Haute résistance avec gousset de renfort epoxy gris ral 9006 - Coque hêtre épaisseur 9mm – vissée avec prise de main finition teinte et verni myosotis - Taille 6NN - Hauteur d'assise 46cm – N.F. collectivité	12	59.15 €	709.80 €
Eco contribution selon poids du mobilier	52.8	0.07 €	3.70 €
<b>Tables rabattable M 408 « PLAK »</b> 120x70 cm - Dégagement latéral tube diamètre 50mm - Embase droite tube diamètre 45mm epoxy gris ral 9006 - Sur roulettes à freins - Plateau stratifié 8/10 <sup>ème</sup> – chêne clair contrebalance 8/10 <sup>ème</sup> – épaisseur 24mm - Chants PVC épais hêtre naturel - Taille 6	3	272.30 €	816.90 €
Eco contribution selon poids du mobilier	70.2	0.07 €	4.91 €
Codifab Taxe HT			3.05 €
TVA 20%			307.67 €
Franco de port Garantie 2 ans  <b>TOTAL = 1 846.03 € TTC</b>			

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « MAC » pour un montant de 1 846.03 € TTC tel que présenté ci-dessus.**

Séance close à 22<sup>h</sup>45  
Prochaine réunion le Mardi 7 Mars 2017 à 20<sup>h</sup>